

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 202

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor: Leuch-Reineck, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258496>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

...L'accession de la femme au droit de vote est néanmoins une réalisation à poursuivre; mais, je le répète, il ne s'agit pas d'avoir à réparer plus tard la faute certaine que constituerait, à l'heure actuelle, le suffrage universel immédiatement élargi. A chaque jour son œuvre.

Faut-il procéder par étapes? C'est plus que discutable. Je ne crois pas à la possibilité de laisser approcher des urnes les seules veuves de guerre; elles apporteraient dans l'exercice de leurs droits électoraux une mentalité toute spéciale; je suis encore plus hostile à l'obtention de ce droit pour les femmes qui gèrent une industrie, un commerce, ou une fortune; le règne de l'oligarchie et de l'argent n'est que trop développé en France. Je ne vois pas la femme confinée politiquement dans le seul domaine municipal, où elle pourrait sûrement apporter dans bien des cas l'expérience acquise dans son propre foyer; mais les délégués sénatoriaux sont nommés par les conseillers municipaux; on ne peut donner d'une main et retirer de l'autre; dans une République, il n'y a pas de demi-citoyens...

GÉNÉRAL SARRAIL.

Où nous en sommes

Gain sur l'an dernier au 14 décembre, 1924 12 abon.

Par Mme D.-A. (Vevey) 3 abon.

Par Mlle F. G. (Vevey) 1 »

Par Mlle Sch. (Genève) 2 »

Par Mlle A. M. (Genève) 1 »

Par Mlle F. (Lausanne) 1 »

Par M. A. T. (Vevey) 2 »

Par Mlle M. M. (Genève) 2 »

Korrespondenz Frauenpresse 1 »

13 abon.

Gain sur l'an dernier 25 abon.

Désabonnements pour 1925 31 abon.

Déficit sur l'an dernier : 6 abon.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Pendant la session de décembre, les Chambres fédérales ont d'abord procédé à l'élection de leurs chefs et établi le budget qui donnera les directives à l'activité de 1925.

Comme d'habitude, le vice-président du Conseil fédéral a avancé d'un pas au rang de président de la Confédération. C'est à M. Musy que cet honneur est échu, et tout Fribourg lui en a fait fête. M. Haeblerlin, le distingué chef du Département de Justice, a été nommé vice-président. M. Andermatt, procureur général à Zoug, présidera le Conseil des Etats, et M. Mächler, député radical de Saint-Gall, le National. En remplacement de M. Perrier, juge fédéral, décédé dernièrement, le parti catholique a porté la candidature de M. Steiner, de Schwytz.

Le budget pour 1925 a passé à la censure sans trop d'accrocs. Les socialistes l'ont combattu comme à l'ordinaire à cause du budget militaire, qui dépasse les 84 millions, et aussi

Un jour, Margaret avoua qu'elle était fatiguée. Elle s'alita, languit sept semaines, et mourut à l'âge de 41 ans en disant: « Si je pouvais revivre ma vie, je demanderais de la vivre de la même manière. »

Il faut lire ce livre, écrit à la mémoire de la plus touchante des inspiratrices, ce livre dont on a dit que c'était la plus émouvante des biographies écrites en langue anglaise.

Quelles que soient les opinions sociales ou politiques du lecteur, il ne pourra que s'intéresser à cette noble figure si noblement décrite.

Margaret Macdonald a vécu une vie toute dévouée au bien des femmes et des enfants. Elle est chère à beaucoup de cœurs féminins et est un exemple pour toute femme moderne.

JEANNE VULLIOMENET,

parce que les revenus de l'impôt sur le tabac seront versés dans la caisse générale, au lieu d'être affectés aux assurances sociales, en attendant la nouvelle loi sur l'alcool. La Régie des alcools voit boucler son budget de 1925 avec un excédent de recettes de 5 millions à peu près, ce qui permettra de verser de nouveau 50 centimes par tête d'habitant aux cantons. Les Chambres expriment le vœu que la révision de la loi sur l'alcool distillé soit bientôt reprise. Une proposition de MM. Holenstein et Eugster, qui prévoit une subvention de fr. 8500 pour combattre l'alcoolisme, a été votée. Le Conseil fédéral en fera la répartition entre les différentes œuvres qui travaillent dans ce but.

Le Dr Dind (Vaud) et M. Burklin (Genève) ont plaidé au Conseil des Etats, et M. Micheli (Genève) au National, la cause de la lutte contre la tuberculose, et ont demandé d'élever le crédit annuel en sa faveur et de hâter la loi sur ce sujet. Mais M. Chuard, dans sa réponse, a rappelé que la subvention d'un million avait été accordée une première fois à la suite de la pétition adressée au Conseil fédéral par le II^{me} Congrès suisse pour les Intérêts féminins. Il craindrait de trop élever la subvention, de peur de compromettre par là la loi projetée! A la fin, 1.250.000 fr. ont été votés afin de pouvoir venir en aide aussi aux colonies de vacances, un des moyens les plus efficaces pour prévenir la tuberculose.

L'ensemble des comptes pour 1925 prévoit un total de dépenses de 344 millions, y compris le service des intérêts de notre dette nationale, et 309,6 millions de revenus, de façon que notre budget boucle encore avec un déficit de 34,4 millions.

Certains Kursaals ayant dégénéré en véritables maisons de jeu, une initiative suivie d'une votation populaire, dont il a été beaucoup parlé ici même¹, avait interdit en 1920 ce mode de divertissement dangereux et immoral. Un délai de cinq ans avait toutefois été accordé à ces établissements avant l'entrée en vigueur de l'interdiction. Or, au début de cette session, une motion a été déposée dans chacune des deux Chambres pour demander que ces cinq ans ne soient comptés qu'à partir de la date où l'Assemblée fédérale a pris acte du résultat de la votation populaire, et non du jour de la votation elle-même. Comme plus d'une année sépare ces deux dates, les Kursaals devraient fermer leurs salles de jeu, soit en mars 1925, soit en avril 1926. Des personnalités juridiques se sont prononcées dans l'un et l'autre sens. La prolongation de l'autorisation de jouer dans les Kursaals de Lucerne, de Genève, de Montreux et d'Interlaken a trouvé d'ardents défenseurs — au nom du Droit absolu, cela va sans dire! — en MM. Zimmerli, Lachenal, Schopfer et Schüpbach, tandis que MM. Häberlin et de Dardel l'ont énergiquement combattue. La votation au National a donné raison au Conseil fédéral, en interdisant les jeux de hasard dès 1925 par 68 voix contre 65; tandis que la motion Keller aux Etats, adoptée à une forte majorité, laisse courir la roulette jusqu'en 1926. Comment se tirera d'affaire le Conseil fédéral?...

Une grande discussion a été suscitée par la pétition signée de 10.000 citoyens et citoyennes suisses, dont MM. Ragaz, Pierre Cérésolle et le pasteur de Greyz sont les initiateurs, et qui réclame l'établissement d'un service civil en remplacement du service militaire pour les jeunes gens que des scrupules de conscience empêchent de faire partie de l'armée. On y exécuterait des travaux d'intérêt public; le service civil serait un moyen de développement physique et moral, et serait basé sur le principe de l'entraide humaine et de l'amour de la patrie et du peuple. Ceux qui s'y enrôleraient assumeraient une charge plus lourde que les recrues, car la durée en serait d'un tiers plus longue que l'école militaire. Cette pétition a été repoussée par la majorité de la Commission. Le député grison M. Bedual en est le rapporteur. Il craindrait d'affaiblir notre force militaire et ne croit pas qu'un service civil facultatif combattrait l'esprit guerrier des peuples. Par contre, M. Huber, le très distingué avocat socialiste de Saint-Gall, appuie chaudement l'idée du service civil à laquelle il reconnaît une haute portée morale. Il rappelle que, même pendant la guerre, l'Angleterre a dispensé ses citoyens qui ne pouvaient faire du service militaire pour motifs religieux, et que le service civil institué en Suède et en Danemark n'a pas eu les conséquences dangereuses qu'on

¹ Voir le Mouvement Féministe, n° 91.

se plaît à nous dépeindre, en ce sens qu'il n'a recruté qu'un minimum d'hommes à qui leur conscience interdit de se battre. Une revision de notre Constitution ne paraît pas nécessaire, parce que de nombreuses dispenses de service sont déjà prévues, moyennant une taxe à payer. Or, conclut M. Huber, cette taxe serait elle-même remplacée par le service civil. Les auteurs de la pétition ont montré ce dont ils sont capables à Soméo. De cette idée naîtra peut-être la disparition des guerres. A quoi bon prononcer des discours pacifistes à Genève, si c'est pour repousser le service civil à Berne!

Le doyen d'âge de la Chambre, M. Greulich, trouve enfin l'occasion de développer son postulat déposé en 1917 déjà, et qui poursuit le même but que la pétition, et constate aujourd'hui que notre armée est en tout cas impuissante vis-à-vis de la guerre chimique. M. Scheurer, lui, combat la pétition, qui lui semble accorder une liberté trop grande à des individus faisant partie d'un Etat socialement organisé. Il ne croit pas que l'introduction du service civil puisse avoir lieu sans revision de la Constitution — ce ne serait ni la première ni la dernière! — et trouve que l'armée est un des liens les plus forts qui unisse notre peuple (??). Il est d'accord que le danger d'une extension du service civil n'est pas grand maintenant, mais qu'il pourra le devenir un jour. Le Dr Hoppeler (Zurich) nous a ensuite écoeuvrés par ses tirades pendant près d'une heure, débitant tout d'une haleine que la pétition n'est pas chrétienne, parce que Dieu veut qu'on obéisse aux autorités; que les scrupules de conscience sont sujets à caution, parce que la conscience est une chose fabriquée par une influence étrangère; qu'il y a des fléaux bien pires que la guerre, et que c'est le cœur de l'homme qu'il faut changer si on veut la combattre! Tout cela dans un mélange de patois de Canaan, de citations des pères de l'Eglise et de Ragaz, de réflexions sur Coué et sur la diminution de la natalité, et de petites histoires personnelles. Heureusement que ce député est un homme et qu'on sait que par définition les hommes parlent avec logique... D'autres orateurs ont mieux su voir l'idéal élevé et la sincérité absolue qui ont dicté leur conduite aux initiateurs. La discussion close, on a passé à la votation, qui a repoussé la pétition par 109 voix contre 44, celles des socialistes, des communistes et de M. Baumberger, du parti catholique. Et c'est ainsi qu'une grande idée pacifiste et la reconnaissance de la liberté de conscience ont été tout simplement mises en terre.

Mentionnons encore, entre beaucoup d'autres sujets — la loi sur les automobiles notamment, sur laquelle nous aurons à revenir — un acte international de la plus grande importance pour l'avenir de la Suisse: les conventions d'arbitrage en cas de différends avec l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Suède, le Danemark et le Brésil, ont été ratifiées sans discussion et sans opposition. Voilà un pas en avant vers la paix mondiale.

A. LEUCH-REINECK.

P.-S. — Le Mouvement Féministe ayant déjà mentionné l'interpellation de M. Micheli sur l'attitude de la délégation suisse à la Conférence internationale de l'opium et exposé le détail de cette question, nous n'y revenons pas dans cette chronique.

Notre Bibliothèque

*Annuaire des Femmes suisses (1924.)*¹

C'est une bien noble et sympathique figure que celle de M^{lle} Hélène de Mülinen, dont la biographie inaugure le dernier *Annuaire*

¹ Basler Druck- und Verlags-Anstalt, Bâle.

MÉDECIN-DENTISTE

MADAME E. LAMBOSSY

ANCIENNE ASSISTANTE A L'ECOLE DENTAIRE DE GENÈVE
ANCIENNE ELÈVE DE L'UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA, PHILADELPHIA

RUE DE CANDOLLE, 20

GENÈVE

des Femmes suisses. Impossible de donner ici plus qu'un aperçu très insuffisant de ces pages qui sont à lire tout entières. L'auteur, M^{me} Pieczynska-Reichenbach, a vécu dans une complète intimité avec celle qui a été une des principales fondatrices du mouvement féministe suisse. C'est grâce à son activité dans la lutte contre l'immoralité que M^{lle} de Mülinen, élevée dans la stricte observance des traditions patriennes bernoises, arriva peu à peu à comprendre la nécessité de la coopération féminine dans le domaine social et politique et à mettre son cœur de chrétienne et de femme aimante au service de ses nouvelles convictions. Sa participation aux travaux de l'Association chrétienne-sociale, où elle prit pour la première fois, au grand émoi du vieux Berne, la parole en public, la création des *Frauenkonferenzen* de Berne, celle du restaurant féminin le *Daheim*, enfin la fondation de l'Alliance des Sociétés féminines suisses en 1900, telles furent les principales étapes de sa carrière d'inspiratrice et de pionnière. L'éducation nationale, la Ligue sociale d'acheteurs, le suffrage féminin, la formation professionnelle de la femme et sa collaboration sur le terrain scolaire et ecclésiastique, furent les objets de sa sollicitude et de son infatigable activité. La force de se consacrer tout entière à des tâches aussi multiples, M^{lle} de Mülinen la puisait dans la profondeur de ses convictions religieuses: Les extraits de sa correspondance, de ses discours et de ses publications, qui font suite à l'esquisse de M^{me} Pieczynska, nous aident à comprendre l'action qu'elle a exercée.

L'Alliance des Sociétés féminines suisses a fêté cet automne son 25^{me} anniversaire. Sa présidente actuelle, M^{lle} Elisabeth Zellweger, saisit cette occasion pour nous donner dans l'*Annuaire* un résumé de ses travaux et de son développement, sur lequel nous ne nous arrêtons pas, puisqu'une étude sur ce sujet, signée également de M^{lle} Zellweger, a paru *in extenso* ici même.

M^{me} Leuch-Reineck, qui nous apporte des renseignements précieux sur la situation juridique de la femme mariée en Suisse et à l'étranger, constate de grandes divergences à cet égard. Le droit de conserver sa nationalité ne lui est pleinement reconnu qu'aux Etats-Unis et en Argentine. Il est réclamé avec insistance dans d'autres pays, par exemple en Suisse. On commence à lui accorder la libre disposition de ses biens. Là, comme à d'autres points de vue, les pays scandinaves sont à l'avant-garde. La réforme des lois sur le divorce est demandée en Angleterre et en Allemagne.

Malgré l'insuffisance de la loi sur les fabriques, la protection des ouvrières, traitée par M^{me} Dr. M. Gagg, a fait de grands progrès en Suisse, surtout sur le terrain cantonal. Il s'agit de sauvegarder les intérêts de la jeune génération que met en danger le surmenage maternel, tout en respectant l'indépendance de la travailleuse et il n'est pas toujours facile de concilier les deux points de vue. C'est au même domaine que se rapporte le travail si intéressant et si fouillé de M^{me} Gourd sur l'assurance-maternité, destinée à protéger la santé des mères et des enfants. Grâce en grande partie aux efforts de l'Alliance, la loi sur les assurances sociales, acceptée par le peuple en 1912, comprend les dispositions suivantes: égalité des sexes, assimilation d'un accouchement à une maladie, élévation du subside fédéral aux caisses pour chaque membre féminin, prime pour l'allaitement. L'obligation peut être déclarée par les cantons. Vaud a été le premier à instituer l'assurance infantile; les autres cantons romands ont suivi son exemple.

M^{lle} G. Gerhard nous renseigne sur le travail des maîtresses d'école suisses, dont la position se ressent momentanément des pénibles circonstances amenées par la guerre, mais surtout de la grande disparité entre le nombre des postulantes et celui des places disponibles. Or, dans la plupart des cantons, la proportion des femmes employées dans l'enseignement ne correspond nullement à celle des élèves féminins dans les écoles primaires et secondaires. Il serait

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **Maison du Vieux de Lausanne**.

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléphone 91 06

44, rue Martheray, 44

Chèques postaux 11, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Fermée le samedi après-midi. **Pensez avant tout aux pauvres du pays !!**